

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 juin 2024**

Le vendredi 14 juin 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 09 juin 2024, s'est réuni à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Présents : BALDOVINI Antony, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PISTORESIS RAMAZOTTI Jeanne, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Absents : BONY Sarah, LUCIANI Jean-Emmanuel, PANTALACCI BANCE Antoinette

Pouvoirs : BONIFACI Jean-François (Pouvoir à PERGOLA Marie-Ange), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET), PIRAS Maria-Antionietta (Pouvoir à Martin GIULY), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Laurence TADDEI)

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Antony BALDOVINI a été désigné pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2024
Création du budget annexe « Lotissement communal E Cardelline »
Indemnité du maire et des adjoints
Construction d'une nouvelle salle de classe
Sécurisation du groupe scolaire
Réfection sanitaires école maternelle
Réfection bâtiment Clé des Champs
Rénovation du parc informatique des services administratifs
Etudes aménagement site de Padulone
Réaménagement voirie Belli Piobbi
Achat d'un véhicule technique
Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 mai 2024

Rapport N° 2024/31 - Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Le compte rendu de la séance du 31 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Dominique VENTURINI souhaite que d'une manière générale, les principaux éléments des discussions puissent être repris dans les procès-verbaux de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000095-20240705-DCM-2024-42-DE

Accusé certifié exécutoire
Réf : 0750/2024

Réception par le préfet : 08/07/2024

CRÉATION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT COMMUNAL E CARDELLINE »

Rapport N° 2024/32 - Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Le rapporteur expose les raisons et la finalité de la création du budget annexe

Le conseil municipal adopte la proposition du président et décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver la création du « Budget annexe - Lotissement E Cardelline ».

INDEMNITÉ DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Rapport N° 2024/33 - Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Le rapporteur rappelle les principales modalités du dispositif et les évolutions intervenues par rapport aux modalités fixées antérieurement.

Le conseil municipal adopte la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés et fixe ainsi qu'il suit les taux des indemnités de fonction du maire et des adjoints installés à l'issue de l'élection du 16 mai 2024 :

- Maire : 51.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- 1ère adjointe : 19, 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- 2ème adjoint : 19, 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- 3ème adjointe : 19, 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- 4ème adjoint : 19, 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- 5ème adjointe : 19, 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DE CLASSE

Rapport N° 2024/34 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Monsieur le maire expose les raisons qui ont conduit à envisager la construction d'une nouvelle salle de classe.

Monsieur Dominique VENTURINI souhaite savoir si l'augmentation du nombre d'élèves peut contribuer à une hausse de la DGF.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le principe de la création d'une deuxième salle de classe pour un coût hors taxe estimé à 102 654.33 € et adopte le plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

Financier	Taux	Montant HT
Collectivité de Corse	40,00%	41 061,73 €
ETAT	40,00%	41 061,73 €
Commune	20,00%	20 530,87 €
	100%	102 654,33

SÉCURISATION DU GROUPE SCOLAIRE

Rapport N° 2024/35 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Monsieur le maire expose au conseil les raisons qui ont conduit à envisager la réalisation de travaux de sécurisation du groupe scolaire ; Monsieur Martin GIULY apporte des précisions supplémentaires.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le principe de l'opération de mise en sécurité du groupe scolaire pour un coût hors taxe estimé à 90 072, 00 € et d'adopter le plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

Financier	Taux	€
Collectivité de Corse	30%	27 000,00 €
Etat	50%	45 000,00 €
Commune	20%	18 072,00 €
TOTAL		90 072,00 €

REFECTION SANITAIRES ECOLE MATERNELLE

Rapport N° 2024/36 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le principe de la réfection des sanitaires d'une classe de l'école maternelle pour un coût hors taxe estimé à 14 517.00 € et d'adopter le plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

Financier	Taux	€
Collectivité de Corse	40%	5 806,80 €
Etat	40%	5 806,80 €
Commune	20%	2 903,40 €
TOTAL		14 517,00 €

RÉFECTION BATIMENT CLÉ DES CHAMPS

Rapport N° 2024/37 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Monsieur le maire expose la portée des travaux projetés (Réfection des façades et des ouvertures) qui visent à mettre en sécurité le bâtiment.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le principe de la réfection des façades et des ouvertures du bâtiment « La Clé des Chants » pour un coût hors taxe estimé à 159 761.39 € et d'adopter le plan de financement de l'opération qui s'établit ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	Montant HT
Collectivité de Corse	40,00%	63 904,56 €
ETAT	40,00%	63 904,56 €
Commune	20,00%	31 952,28 €
	100%	159 761,39

RENOVATION DU PARC INFORMATIQUE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Rapport N° 2024/38 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le principe de l'acquisition de nouveaux matériels destinés à équiper les services administratifs de la commune pour un coût hors taxe de 6 045,00 € et d'approuver le plan de financement de l'opération qui s'établit ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	€
Collectivité de Corse	60%	3 627,00 €
Commune	40%	2 418,00 €
TOTAL		6 045,00 €

ETUDES AMÉNAGEMENT SITE DE PADULONE

Rapport N° 2024/39 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Monsieur le maire expose au conseil les raisons qui conduisent à envisager de réaliser les études dont il s'agit.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le principe de la réalisation des études préalables à l'aménagement du site de Padulone pour un coût hors taxe estimé à 8 450.00 € et d'adopter le plan de financement de l'opération qui s'établit ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	€
Collectivité de Corse	60%	5 070,00 €
Commune	40%	3 380,00 €
TOTAL		8 450,00 €

RÉAMÉNAGEMENT VOIRIE BELLI PIOBBI

Rapport N° 2024/40 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Monsieur le maire expose les raisons qui ont conduit la commune à envisager le recalibrage de la voie dont il s'agit.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le principe de la réalisation de travaux de sécurisation et d'aménagement de la Route de Belli Piobbi pour un coût hors taxe estimé à 415 000.00 € et d'adopter le plan de financement de l'opération qui s'établit ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	€
Collectivité de Corse	45%	186 750,00 €
Etat	45%	186 750,00 €
Commune	10%	41 500,00 €
TOTAL		415 000,00 €

ACHAT D'UN VÉHICULE TECHNIQUE

Rapport N° 2024/41 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Monsieur le maire expose les raisons qui ont conduit la commune à envisager le remplacement du camion qui équipe depuis plusieurs années les services de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le principe de l'acquisition d'un camion muni d'une benne équipée d'un hayon pour un coût hors taxe estimé à 57 800.00 € et d'adopter le plan de financement de l'opération qui s'établit ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	€
Collectivité de Corse	40%	23 120,00 €
Etat	40%	23 120,00 €
Commune	20%	11 560,00 €
TOTAL		57 800,00 €

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

- Décision N° 20 - 2024 - Renonciation DPU Vente PISTORES I
- Décision N° 21 - 2024 - Renonciation DPU Vente TERRA DI FENU/PISTORES I
- Décision N° 22 - 2024 - Renonciation DPU Vente TERRA DI FENU/BOUTHOUYAK
- Décision N° 23 - 2024 - Renonciation DPU Vente TERRA DI FENU/MOUHUOT
- Décision N° 24 - 2024 - Renonciation DPU Vente TERRA DI FENU/SCI JMB
- Décision N° 25 - 2024 - Renonciation DPU Vente TERRA DI FENU/BOURKHA
- Décision N° 26 - 2024 - Renonciation DPU Vente TERRA DI FENU/SCI 2GC

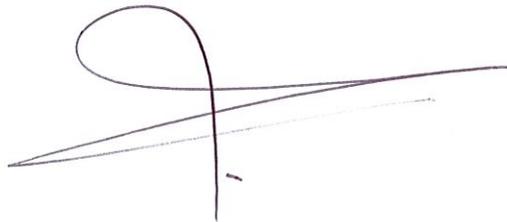
Pas d'observations.

QUESTIONS DIVERSES :

Néant

La séance est levée à 19 heures 35.

Le président de séance
Jean-Claude FRANCESCHI, maire



Le secrétaire de séance,
Antony BALDOVINI

